

DROIT COMMUNAUTAIRE

Traités : 1) Paris 2) Rome 3) Maastricht 4) Amsterdam 5) Nice
1^{ère} élection au S.U.D. du Parlement € : juin 1979
Ordre d'adhésion à l'UE : Irlande/Danemark/RU ; Grèce ; Espagne/Portugal ;
Suède/Finlande/Autriche
Albanie ni candidate ni adhérente à l'adhésion
Lieux de travail du Parlement : Bruxelles, Luxembourg, Strasbourg
Parlement € : 785 membres élus au S.U.D. sur la base des systèmes électoraux
nationaux
Conseil de l'UE : représentants des 27 Etats membres de l'UE au niveau
ministériel
Pas de Conseil de Sécurité
Président +membres de la Commission € désignés à tour de rôle (décision
Parlement +Conseil +Etats membres)
Siège CJ =La Haye
Siège Banque Centrale € =Francfort
Mandat commissaire européen =5 ans
Drapeau =12 étoiles ; 4 fuseaux horaires
Age minimum pour élections € =23 ans
Pays candidat à l'entrée dans l'UE =Croatie
Président Commission € depuis 2004 =José Manuel Barroso
Initiateur projet dans les 50's avec Schuman : Konrad Adenauer
Europe vient d'une jeune fille de la mythologie grecque enlevée par Zeus
Centre géographique =Niedermittlauer Heiligenkopf (Allemagne)
Engagement UE dans protocole de Kyoto =réduction de 8%
Plus longue espérance de vie homme en Suède
Députés français au Parlement € =78
Pays hors zone € =RU, Suède, Danemark
Population la plus jeune de l'UE =Irlande
Projet de traité constitutionnel en 2002 de VGE
« Etats Unis d'Europe » =expression de Victor Hugo
Hors UE =Norvège
Présidence de l'UE =République Tchèque

Principes du droit communautaire

Primauté
Unification des législations
Libéralisation de l'espace éco €
Production de normes ds de nbx domaines (environnement, industrie..)

Droit européen >traités >directives >règlements >avis et recommandations
(NB : augmentation de la législation européenne)

2

7 pays actuellement : RU, All, Fce, It, Belg, Esp, Port, Gr, Suède, Finl, Lux, PB,
Dan, Pol, Lett, Est, Litu, Slové, Hongr, Malte, Chypre, Bulg, Slova, Irl Nd, Rep Tch,
Roum, Autr
Prochain =Croatie (2010)
Turquie =cas complexe
Suisse =pays neutre
(Pb des contours géographiques)

O

bjectifs UE

- Etablir union tjs +étroite (e) peuples, sauvegarder la paix et l'union pol
- Assurer progrès éco et social (marché intérieur libéré renforçant la cohésion sociale)

Traités

C

ECA =Communauté du Charbon et de l'Acier (1951), expiré en 2002

Traité de Rome (1957) =institue la CEE, ouverture des frontières pr un dvt éco +
EURATOM (Europe de l'atome) pr préserver sécurité de l'approvisionnement en
matière fissile.

Traité sur l'UE (1992) =Traité de Maastricht libre circulation des biens, des
services, des personnes, des capitaux +volonté de mise en place de l'€

Critères d'adhésion à la zone € :

Détermination taux de conversion pour chaque monnaie

Taux d'inflation à moins de 3%

Respect des parités (taux de change non volatile)

+création des piliers communautaires (compétences UE)

Environnement, éducation, transport

JAI (Justice et Affaires Intérieures)

PESC (Pol Etrangère et de Sécu Commune) =org. sans armée €, avec un représentant € sur la scène internationale

Traité de Nice (2001) =mode de fonctionnement des institutions et des politiques (difficile problème des modalités de vote)

Traité constitutionnel européen (2004) =projet de constitution
Refus en France ratification par referendum réponse : non
Projet abandonné

Traité de Lisbonne (2007) =simplification du projet constitutionnel
But : modifier et élargir les compétences de l'UE

Compétences de l'UE

U
E n'est pas un simple outil de coopération transfert de compétences des Etats membres vers les institutions € ie abandon de pvr
Principe de supranationalité de l'UE +abandon de souveraineté
(ex : syst ECTS, réforme LMD)
Rôle éco, symbole de démocratie

Symboles de l'UE

D
rapeau (paix, unité, partage)
Hymne (« Ode à la joie », Beethoven)
Journée de l'Europe =9 mai

Monnaie unique =€

Devise =« Unis dans la diversité »

Histoire de la conception de l'Europe

G

d concepteur : Jean Monnet

2 modèles : intégration // coopération

1946, Churchill évoque notion fédéraliste « EU d'Epe » (modèle de simple coopération, respect de la souveraineté des Etats)

Jean Monnet veut l'intégration, avec transfert des compétences.

1979 =1ères élections du Parlement € au S.U.D.

Ancêtre de l'UE : CECA (après guerre)

Obj : - relancer l'act éco

Contrôler reconstruction

Contrôler redémarrage éco alld

Limiter risques de conflit franco alld (croisement des intérêts éco)

On réalise l'intégration ac Belg, PB, Lux, It

Création Parlement +haute autorité ac chefs d'Etat +CJ (La Haye)

Echec Communauté € de Défense

Idée d'union militaire (contrôle réarmement alld, création armée)

Non ratifié par la France en 1954 (pression de De Gaulle)

Traités de Rome (1957)

- Création du marché commun (CEE)
 - Libre circulation B&S, K et P
 - Ouverture frontières
 - Suppression barrières douanières
 - Suppression droits de douane (Tarif douanier commun = TEC Tarif Extérieur Commun) harmonisation
- EURATOM (Epe de l'atome) : indépendance nucléaire (contexte G froide)

Intégration remise en cause par De Gaulle en 1962 et 1969.

De Gaulle contre l'intégration :

Intérêts Fce > Epe

Intégration RU = intégration USA (refuse intégration Fce ds l'OTAN)

PAC coûte cher

1962 : refus de l'adhésion britannique

1969 : referendum De Gaulle démissionne

Pompidou va relancer l'idée d'intégration.

Elargissements

T

out pays candidat ne peut remettre en cause les traités, institutions...

6 à 9 1972 : +RU +Irl +Dan

9 à 12 = élargissement méridional +grèce (1981) +Esp et Port (1986)

12 à 15 1995 : +Autr +Suède +Finl

15 à 25 2004-2005 : +Ex pays de l'Est +Chypre +Malt / 2008 = 27 (+Roum +Bulg)

Question turque

T

Turquie = une des +anciennes candidates (depuis 1963)

Candidature acceptée en 1999 (attention ! pas l'adhésion !)

Accord douanier déjà signé démarche uniquement politique

Durée de négo = environ 10 ans

Fce devra choisir par referendum

Limitations révolution culturelle, pol et éco

Génocide arménien

Situation géographique

Droits de l'homme

Religion (99% musulmans)

Argument géopolitique

92 % territoire = asiatique (frontières ac Moyen Orient immigration, budget militaire en hausse, trafics)

Ms importants producteurs de gaz et pétrole à proximité (sécurité d'approvisionnement)

Turquie = puissance stabilisatrice ds la zone

Argument démographique

71 millions d'hbt (15% pop €)

Sur 785 députés, 96 turcs (=All) perte de poids diplomatique de la Fce

Mais aspect positifs :

Compense faiblesse tx de fécondité

Dvt marché du travail (baisse du nbr de travailleur)

Financement des retraites

NB : solutions pr financer les retraites :

Relancer natalité

Créer emploi +croissance

Augmenter impôt et / ou cotisations

Elever âge retraite

Diminuer prestations

Relancer immigration (turque)

Répartition capitalisation

Argument financier

Intégration Turquie = 4€/mois à payer pr chaque citoyen

Tt secteur agricole à financer (agriculture = 1^{er} budget € augmentation)

Pb du financement (sur Fce et All)

Argument religieux

Pb du fondement religieux notion de socle chrétien retirée du projet de constitution

Etat turc laïque (militaires = garants de la laïcité) ms peuple musulman

Argument diplomatique

- Génocide arménien
Contesté par les turcs, importante diaspora
Fce considère que le génocide doit être reconnu pr l'adhésion
- Pb kurde kurdes sur le territoire turc (20%)
Conflit armé +terrorisme
Pb réglé depuis 90's droits accordés aux kurdes
- Question des droits de l'homme
Nets progrès ds protection des minorités +interdiction mauvais traitements et tortures +statut des femmes

F

France partagée – opinion publique majoritairement contre
RU grand partisan de l'adhésion
Europe du sud favorable / Europe du nord contre
PECO (Pays d'Europe Centrale et Orientale) sont pour
Allemagne est contre
Pose question de la nature de l'Europe :
union éco ? (positif : +70 millions de consommateurs)
union pol ? (négatif : remise en cause de certains principes)

Droit primaire =traités

Traités constitutifs (Paris : CECA, Rome)

Traités ultérieurs qui les ont modifiés (Maastricht, Lisbonne)

Ensemble =bloc de constitution du droit € (fixe compétences et obligations et droits des citoyens)

Droit dérivé =directives et règlements

I
nstitution € indépendantes des Etats membres R&D pr l'exercice des
compétences

PAS DE LOIS EUROPEENNES

Règlements européens

Article 249 alinéa 2 du TCE

Portée générale, obligatoire et directement applicable ds tout Etat membre
(pas de mesure nationale d'application)

Effet direct

Directives européennes

Article 249 alinéa 3 du TCE

Lie Etat membre destinataire sur un résultat à atteindre, mais liberté de forme et de moyen

Détermination des pays destinataires, souplesse (délai pour l'appliquer
sanctions si non appliqué)

Obligation de transposition du contenu (en France, dans les lois votées au
Parlement)

Caractères du droit européen

Applicabilité directe

Directives +règlements créent droits et obligations pour ressortissants €
Droit € =ordre juridique, indépendant des droits nationaux, s'intègre dans le
droit de chaque Etat membre (particuliers, entreprises, administrations)

- Règlements =applicabilité directe et immédiate (dès publication au
Journal Officiel de l'UE)
- Directives =solution apportée par la jurisprudence € (CJCE, TPI)
Ex : arrêt Dori non transposition directive responsabilité Etat

Primauté

Conflit disposition nationale / disposition communautaire la communautaire
prime (supranationalité)

Subsidiarité

Si une action communautaire peut être mieux réalisée au niveau de l'Etat, pas
d'action de l'UE (ex : culture)
Pas de délégation de pouvoir.

Contrôle du droit communautaire

M

ise en vigueur traités et règlements = publication au JOUE

Mise en vigueur directives = principe de subsidiarité intervention et transposition par les Etats membres (en 2 ans)

CONTROLE

- Renvoi préjudiciel = conflit droit national / droit €
Juge peut envoyer dossier devant CJCE décision application
Renvoi suspensif (décision suspendue pendant la durée du renvoi)
NB : difficile harmonisation du droit €
- Recours en annulation = contestation de règlements / directives à l'encontre d'une entreprise auprès de la CJCE
- Recours en carence = à l'initiative du Parlement € qd une action n'a pas été prise alors que le droit € le prévoit (ex : environnement)
- Recours en manquement = à défaut de transposition des directives, la Commission € ou un Etat membre peut former ce type de recours auprès de la CJCE (contrôle mutuel)

Organisation UE

S

ommet = **Conseil Européen**

Triangle institutionnel =

Parlement €

Commission €

Conseil de l'UE (1^{er} ministre tchèque Topolánek)

Présidence du chef d'état ou chef du gvt pour 6 mois

!!! = **conseil de l'UE** ≠ **conseil européen**

Conseil Européen

Depuis 74, pratique de réunion des chefs d'Etat et de gvt

Institutionnalisation en 86 sommets européens

Ts les 4 ans (???) , à Bruxelles, et parfois exceptionnellement.

Grandes décisions politiques (coordination des politiques)

- Elargissement
- Réforme des traités
- Budget €
- Position à l'international
Pas de valeur juridique il faut une rédaction de textes communautaires (directives, règlements, modif de traités..)

Conseil de l'UE = Conseil des ministres

Législateur de la communauté, adopte actes proposés par la Commission.

Réunion des ministres de chaque Etat membre spécialisé sur le sujet traité (ex :

PAC ministres de l'agriculture)

9 thématiques

Présidence tournante ts les 6 mois

- Adoption directives / règlements
- Coordination des politiques
- Accords internationaux
- Partage du pvr budgétaire avec le Parlement
- Pol étrangère et de sécurité
- Coopération policière et judiciaire

Commission Européenne

Institution prépondérante = organe exécutif

Institution politiquement indépendante intérêts €

Président (Barroso) élu par Conseil européen à la majorité

+ élection de 27 listes de personnalités (1 par Etat)

Président Commission nommé choisi un commissaire ds chaque liste.

Liste de commissaires approuvée par le Parlement (pour 5 ans)

Commissaire français = Jacques BARROT (vice président)

1 commissaire 1 domaine d'activité (gros dossier = environnement)

Commission = institution avec 15000 fonctionnaires

- Mission législative (élaboration des directives et règlements) une fois par semaine

- Mission exécutive (txt adoptés appliqués sur décision de Commission €)

Ex : exécution du budget

NB : budget Europe

- 43% environnement
- 36% pol de cohésion (transfert du budget vers les plus défavorisés)
- 8% recherche et développement
- 6% administration
- 5% coopération avec les pays candidats à l'adhésion
- 1% citoyenneté
- 1% sécurité et justice
- Contrôle de l'application du droit communautaire
=gardienne des traités
Commission exerce les recours auprès de la CJCE (sanctions)
- Négociation accords internationaux
Rôle du président (Barroso) pour le compte de l'Europe (ex : G20)

M

odes de contrôle :

Parlement valide la composition de la Commission

Motion de censure (Parlement peut renverser la Commission €) avec pr conséquence la démission des commissaires +du président

Parlement Européen

Elu au S.U.D. depuis 1979 pr 5 ans par les 27 Etats membres

Répartition proportionnelle à la population (78 euro-députés français).

Partis nationaux non représentés formations pan-européennes (D, G, écolo)

Parlement organisé en commissions

Présence obligatoire 4 jours par mois (votes =cessions)

Discussion +élaboration directives/ règlements

Commissions spéciales (enquêtes)

Absentéisme pb de représentativité

- Mission législative
Parlement NE VOTE PAS les textes mais empêche le vote ou modifie le contenu.
Opposition par avis (recommandation) et la Commission peut l'ignorer.
- Mission budgétaire
Vote budget définitif de l'UE
- Contrôle de la Commission € (motion de censure)

Cour de Justice et Tribunal de Première Instance

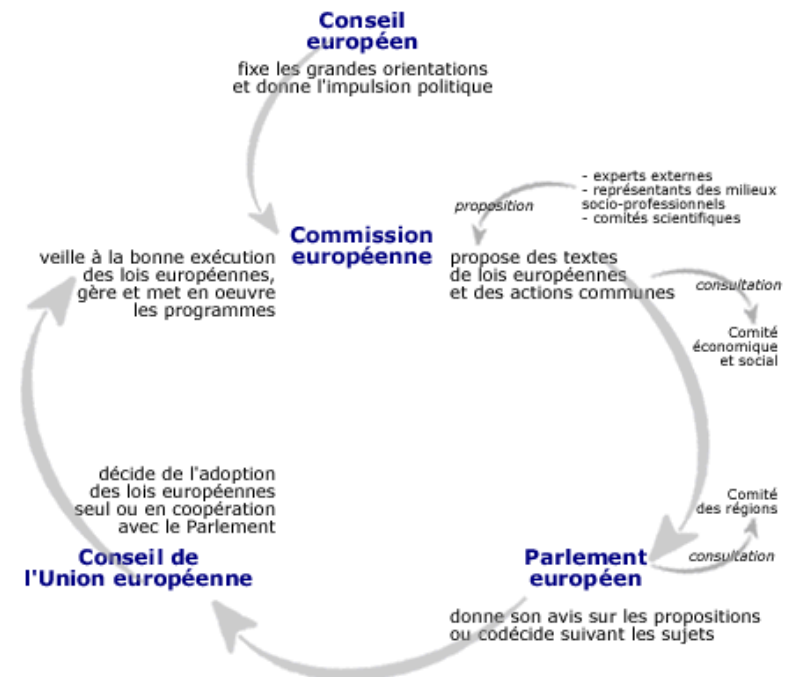
Cour de Justice créée ds le cadre de la CECA.

27 juges pr 3 ans renouvelables, siège au Luxembourg

Secondée par TPI

- Gère recours en manquement +en annulation +en carence
- Décisions obligatoirement applicables par Etats membres

NB : citoyens en ultime recours (après cour de cassation) peuvent faire appel à la CJCE



Traité de Lisbonne (13/12/2007)

=réécriture du traité établissant une constitution pour l'Europe (TECE)
Reprend Rome et Maastricht (transformation de l'architecture institutionnelle)

VALEURS

Portée universelle des valeurs (culture, humanisme, religion)
(Débat sur l'héritage religieux qui fait finalement consensus)
Article nouveau =valeurs fondatrices de l'UE =cadre de référence pour les prochaines adhésions

OBJECTIFS

- Promouvoir la paix
- Préserver liberté, sécurité et justice
- Marché commun intérieur de dtv durable
- Union monétaire (€)
- Protection des citoyens européens (ex : délocalisations) nouveauté

Principe de subsidiarité évolue compétence nationale renforcée (rôle des Parlements nationaux)

Tout Parlement peut contester un projet Conseil des ministres tranche

NB : article spécifique au rôle des Parlements nationaux

Intervention directe des Parlements :

- Principe de subsidiarité
- Principe de transparence de l'UE (communication des documents fondamentaux)
-

INSTITUTIONS

Traité de Lisbonne confère au Parlement pouvoirs élargis :
Co législateur avec Conseil des ministres et mêmes fonctions budgétaires
Parlement n'approuve plus le candidat à la présidence de la Commission, il l'élit.
Plafonnement qui passe de 728 à 751 députés. (6 au moins par Etat)
Conseil Européen doté d'un président pour 5 ans =institution à part entière (abandon de la présidence tournante)

« Président de l'Europe » nommé par le Conseil européen, rôle représentatif, à temps plein

Commission conserve monopole législatif/ reste gardienne des traités.
2014 : composition transformée 2/3 du nbr d'Etats membres (Europe à 27 18 commissaires)

Les 27 commissaires seront envoyés par roulement (2 sur 3 assemblées).

Nouvelle fonction =haut représentant

Pour affaires étrangères et politique de sécurité nouvelle visibilité internationale.

Cumul de vice président de droit de la Commission +présidence de la réunion des ministres des affaires étrangères au Conseil de l'UE.

Haut représentant nommé par chefs d'Etat et de gvt à la majorité + accord président Commission. Contrôle du budget en matière extérieure.

Direction d'un service € pour l'action extérieur à développer.

MODALITES DE VOTE

Majorité qualifiée double majorité :

- 55% membres du Conseil
- 65% population

Droit de pétition =droit d'initiative citoyenne

1 million de signatures =demande à la Commission de fixer un projet de loi.

Rapproche les citoyens de la prise de décision.

Droit de présenter des pétitions sur un sujet relevant de l'activité de l'UE au Parlement.